

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS, 4^{ème} adjointe, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Isabelle MORLOT, Aurore MINISTROT, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Daniel CHARVAZ (pouvoir à Jean-Paul GIRARD), Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Stéphanie SANCHEZ (pouvoir à Sandra BOULAIS), Claudine AMOUDRY (pouvoir à Laurent VERNAZ)

Secrétaire de séance : Sandra BOULAIS

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 29 avril 2016, approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation d'une convention constitutive du groupement de commandes portée par le SYANE pour l'achat de gaz naturel et de services associés

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'ordre du jour.

Sandra BOULAIS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

TRAVAUX

Rénovation thermique des bâtiments communaux : choix des entreprises

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE rappellent la consultation lancée en vue des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux et l'ouverture des offres le 18 mai 2016.

Jean-Paul GIRARD fait part des points suivants :

- le lot 3 « Menuiseries extérieures » n'a pas reçu d'offres et a été déclaré infructueux. Une consultation restreinte a été lancée avec un délai de réponse au 10 juin 2016
- concernant le lot n° 5 « Climatisation/Ventilation/Chauffage », aucune négociation technique et financière n'a pu être finalisée à ce jour avec l'entreprise ayant répondu, ce qui ne peut aboutir à une proposition d'attribution du marché
- l'étude géotechnique a démontré d'éventuelles faiblesses dans les fondations de l'école maternelle et son sol support. Dans le rapport du bureau d'études « Béton » qui doit être finalisé dans les prochains jours, il sera stipulé qu'il n'y a aucun risque structurel mais que des fissures sans gravité pourront apparaître de nouveau, malgré un drainage en périphérie du bâtiment qu'il sera nécessaire de réaliser avant les travaux. Il convient donc d'avancer sur ces nouveaux travaux non prévus, avant d'attribuer les marchés
- il est proposé, au vu de son coût, de ne pas donner suite au lot 6 « Electricité » et notamment à la partie « Gestion Technique du Bâtiment » - il faudra donc relancer une consultation en supprimant ce poste.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de surseoir à statuer sur l'attribution des marchés liés aux travaux de rénovation des bâtiments communaux et de déclarer infructueux le lot 6 « Electricité ».

Les élus échangent sur ces éléments.

Thierry RANGONE confirme qu'il est nécessaire d'attendre les préconisations écrites du bureau d'études « Béton » avant d'attribuer les marchés, car cela pourra avoir un impact non négligeable sur le coût total des travaux.

Alain FINA regrette l'abandon de la GTB (gestion technique du bâtiment) car, notamment pour l'école maternelle, cela aurait permis de réguler efficacement les différents modes de chauffage et de ventilation, et ainsi de réaliser des économies d'énergie, un des objectifs central de ces travaux.

Laurent VERNAZ fait part de sa crainte quant à la gestion de cette GTB et préfère une approche plus basique de la régulation.

Laurent VERNAZ indique également que certaines estimations du maître d'oeuvre sont très inférieures à la réalité des appels d'offres, ce qui a pu fausser l'approche quant au choix de certaines options.

Thierry RANGONE propose d'attendre l'attribution de la globalité des lots avant d'intervenir éventuellement auprès du maître d'oeuvre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer les marchés composant les lots de l'opération de rénovation des bâtiments communaux dans l'attente de compléments, dont notamment le lot « Electricité » qui est déclaré infructueux.

Travaux divers

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire indique que l'entreprise DELEANI TP a finalisé le mur de séparation entre les services techniques et la propriété voisine, et qu'il convient de réaliser les enrobés et de poser un grillage pour que cette opération soit achevée.

PERSONNEL

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe et création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1ère classe

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent qu'un agent assurant le service de restauration scolaire et l'entretien de bâtiments communaux peut bénéficier d'un avancement de grade.

Conformément aux orientations définies par la Commission du Personnel, et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 12 avril 2016, ils proposent de nommer cet agent et ainsi de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 16 heures et 46 minutes annualisées par semaine et de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet de 16 heures et 46 minutes annualisées par semaine à compter du 1er juin 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette suppression et création de poste, entraînant également une modification du tableau des effectifs.

FINANCES

Fixation des tarifs 2016/2017 pour la vente de repas au restaurant scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent que le repas fourni par la Commune est revendu au tarif unique de 4.70 €, fixé par délibération du 19 juin 2015.

Le prestataire actuel a fait part d'une hausse du prix de vente à la Commune de 0.05 cts par repas.

Au vu de ces éléments, il sera proposé d'appliquer une hausse de 0.05 cts sur le prix du repas vendu par la Commune, en portant le tarif unique à la rentrée 2016/2017 à 4.75 € par repas pour les enfants et à 6 € pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place).

Laurent VERNAZ rappelle également que la Commune ne répercute pas intégralement certains postes (salaires, frais liés au bâtiment) dans la définition de son prix de vente du repas.

Thierry RANGONE souhaite que le repas vendu aux adultes soit également augmenté de 0,05 cts, ce que n'approuvent pas Laurent VERNAZ et Jean-Paul GIRARD car, à ce jour, aucun repas pour adultes n'est vendu.

A la majorité (Thierry RANGONE s'abstenant), le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas vendu au restaurant scolaire comme suit, pour l'année 2016/2017 :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2016/2017	4.75 €	6 €

Etude des offres des opérateurs téléphoniques

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ / Christian COMBAZ

Monsieur le Maire, Laurent VERNAZ et Christian COMBAZ présentent le comparatif des offres de téléphonie qui ont été sollicitées dernièrement auprès de plusieurs opérateurs (ORANGE, C'PRO, BOUYGUES) dont l'objectif est d'optimiser les offres actuelles.

Laurent VERNAZ rappelle que le poste « téléphonie » fait l'objet, chaque année, de discussions lors de la préparation budgétaire car le montant global (entre 7 500 € et 8 000 €) apparaît élevé.

Il souligne que certaines lignes sont légalement obligatoires (salle polyvalente, gymnase...) car ces établissements recevant du public doivent disposer d'un téléphone de secours, ce qui occasionne des frais uniquement liés à l'abonnement.

Christian COMBAZ poursuit en précisant qu'un choix a été fait de conserver une ligne analogique dans les écoles et la mairie, pour assurer une continuité en cas de rupture d'accès internet.

Il indique également que de fortes différences ont été décelées entre les offres actuelles d'accès ADSL et celles proposées comme des « offres à destination des professionnels ». Or, le système actuellement en place pour l'accès Internet aux écoles, à la mairie et à la bibliothèque reste basique mais fonctionne.

Il est donc proposé, ce que le Conseil Municipal approuve, de conserver les offres actuelles en téléphonie fixe, mobile et ADSL qui restent très intéressantes, tout en faisant quelques ajustements comme le rapatriement de toutes les lignes fixes chez BOUYGUES.

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le SYANE

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappelle que nous sommes liés avec GDF pour l'alimentation des bâtiments communaux en gaz naturel jusqu'en octobre 2017.

Il est possible, grâce au SYANE, de participer à une consultation groupée pour l'achat de gaz naturel.

Laurent VERNAZ rappelle que pour l'électricité, la Commune avait participé à une consultation groupée et que cela avait engendré une baisse dans les coûts.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

Vue la délibération du SYANE en date du 20 juin 2014,

Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Frontenex d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

DELIBERE

Article 1er : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération

Article 2 : Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire de la Commune de Frontenex à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Thierry RANGONE s'interroge toutefois sur la possibilité de ne pas donner suite aux offres qui seront émises après l'appel d'offres, car la Commune aura participé au groupement de commandes.

Conscient de cette disposition, les élus valident l'adhésion de Frontenex car les tarifs devraient être plus avantageux que ceux d'aujourd'hui.

Point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de la poursuite du travail de définition du futur zonage applicable sur la Commune.

La prochaine réunion de travail du 2 juin permettra de démarrer la réflexion sur le règlement des zones et la finalisation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

ANIMATION/COMMUNICATION

Point sur les manifestations de l'été 2016

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandra BOULAIS

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Sandra BOULAIS, Adjointe aux Animations, font un point sur les prochaines animations de 2016 (Village en Fête, feu d'artifice, tags au skatepark...).

Sandra BOULAIS apporte quelques précisions sur certaines manifestations :

- TAG DU SKATEPARK : après renseignements auprès de la Mairie d'Annecy, le fait de taguer un skatepark avec des bombes adaptées ne pose pas des problèmes ultérieurs de glisse
- FEU D'ARTIFICE : en cas de mauvais temps le 3 juillet, un report au week-end suivant sera possible.
- BULLETIN MUNICIPAL « SPECIAL ASSOCIATIONS » ; il est en cours de préparation et permettra, courant juin, à tous les frontenexoïses de disposer d'un bulletin recensant l'activité des associations agissant sur la Commune.
- KERMESSE DES CROES : il sera porté à l'attention des frontenexoïses que le film (« Minuscule ») qui sera diffusé en soirée par la Commune, n'est pas uniquement dédié aux jeunes enfants mais qu'il est catalogué « tout public »
- VILLAGE EN FETE : il est évoqué certaines animations de cette journée dans le parc de la mairie, le 3 juillet

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIARA (Assainissement)

Alain FINA fait part du nouvel organigramme du SIARA, qui a été partiellement absorbé par le pôle administratif et technique de CoRAL (communauté de communes de la Région d'Albertville), ce qui préfigure l'organisation territoriale dans les futures années, notamment quand les syndicats intercommunaux disparaîtront.

Il détaille également les dossiers en cours du SIARA (changement de prestataire pour la gestion de l'unité de dépollution, recherche de financements pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées...)

SICSA (Syndicat de la Combe Savoie Amont)

Aurore MINISTROT indique qu'une visite des ruisseaux du secteur aura lieu le 13 juin.

SI DES EAUX DU FAYET

Jean-Paul GIRARD indique que les travaux de renouvellement de canalisations se déroulent dans de bonnes conditions à Cléry, Saint Vital et Verrens-Arvey, et que la réunion de démarrage de la création d'une unité d'ultrafiltration à Cléry aura lieu le 31 mai.

SIRS DE FRONTENEX (Transports scolaires)

Claire FLEUTOT indique que les inscriptions pour le transport scolaire s'effectuent jusqu'au 15 juin, et qu'à ce jour, leur nombre reste faible.

Déplacement temporaire du marché forain

Monsieur le Maire évoque les modalités liées au déplacement du marché forain sur la place située à côté de l'immeuble « Le Grand Roc » et notamment le problème lié à l'alimentation électrique.

Thierry RANGONE indique qu'une réunion de ce jour avec ERDF a permis de trouver une solution en installant un coffret de chantier provisoire, avant d'entamer des travaux définitifs si l'emplacement est porteur.

Christian COMBAZ demande si un nouveau primeur va s'installer.

Jean-Paul GIRARD indique qu'il y avait un primeur intéressé et qu'il sera recontacté rapidement.

Divers

Alain FINA demande si la nouvelle route desservant FINAGAZ sera ouverte à tous.

Monsieur le Maire indique que c'est la Communauté de Communes qui reste gestionnaire de cette voirie et qui devra en définir le régime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 juin 2016 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

